

TAUX DE L'ABONNEMENT AU JOURNAL ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE Par an, payable d'avance, \$ 3.00 Pour les pays étrangers, 4.00 ÉDITION QUOTIDIENNE Par an, payable d'avance, \$ 6.00 Pour les pays étrangers, 7.00 L'édition tri-hebdomadaire paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. Pour se désabonner, il faut adresser à l'administration un mois avant la fin du semestre courant, autrement l'abonnement est censé renouvelé. On s'abonne à Québec, rue du Fort, 8, vis-à-vis le bureau de Poste central.

# LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Éditeur-proprétaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco

### TARIF DES ANNONCES

Six lignes, première insertion.....\$ 0.50 Au-dessus de 6 lignes et pas plus de 10, 0.80 Pour chaque ligne au-dessus de 10 lig. 0.10 Pour chaque insertion subséqu., par lig. 0.05 La ligne est comptée sur corps 6. Les réclames, rapports de commandites, décès, mariages, etc., sont sujets au tarif des annonces. Toute annonce déposée au bureau du journal, si le nombre d'insertions n'est pas fixé, est publiée jusqu'à avis contraire. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Il n'est tenu aucun compte des écrits anonymes. Les manuscrits non-insérés sont détruits.

### UN ANCIEN CIMETIÈRE À LÉVIS

#### NOTE ARCHÉOLOGIQUE.

On exhume, en ce moment, les cadavres enterrés dans l'ancien cimetière de Saint-Joseph de la Pointe Lévis.

Chaque jour, une foule pieuse et recueillie se presse dans ce champ de repos qui disparaît bientôt sous les murs d'un superbe édifice que nos entrepreneurs citoyens de Lauzon élèvent à la science et à l'étude. Chacun suit anxieusement les travaux des fossoyeurs. Qui n'a pas là les ossements d'un parent ou d'un ami cher au souvenir ? Rien de plus triste que de voir sur la terre, sous la pioche des travailleurs, ces rangées de squelettes informes. Par tout des os à demi rongés, des crânes jaunés par le temps, des pierres tombales renversées, des cercueils entr'ouverts ou qui tombent de poutrière. C'est un spectacle qui vaut plus d'un sermon de retraite.

Nous exhumons, en passant, sous la pierre blanche d'une épitaphe élevée, en 1816, à la mémoire de Rosina Bisson, jeune fille de 20 ans, le vers fameux de l'époux du Perrier : *Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses.* Le sculpteur primitif a gravé l'inscription dans le bois à la pointe du cimetière.

Chaque chose a son histoire et le vieux cimetière de Saint-Joseph a sa sienne. La dorment les morts de densité. Là reposent les ancêtres des citoyens de dix paroisses : Saint-Joseph, Saint-Henri, Saint-Anselme, Saint-Jean Chrysostome, Saint-Romuald, Saint-Etienne, Saint-Lambert, Saint-David de Laabe rivière. L'ancienne paroisse de Saint-Joseph de la Pointe Lévis embrassait dans les commencements toute la seigneurie de Lauzon.

Les guerriers Micmacs, Abénaquis et Amalécites, qui venaient, autrefois, planter leurs wigwams sur les rives de Lévis, y sont couchés avec leurs arcs et leurs flèches, attendant le jour où le grand Manitou les appellera sur les terrains de chasse d'un autre monde.

C'est le champ funèbre d'une grande famille.

Quelques notes au cours de la plume sur cette nécropole, dont l'existence date de deux cent ans, seront peut-être d'actualité.

Le 11 octobre 1676, les registres de Québec constatent pour la première fois une sépulture à la Pointe de Lévis. C'est celle de Charlotte Mangis, femme de Pierre Miville dit de Sales, un tir-mousquetaire, capitaine de la côte de Lauzon, seigneur du lieu appelé Bonne Rencontre, dans la seigneurie du Saule de la Chaudière. Il est dit au pluriel que Charlotte Mangis fut inhumée à la Pointe de Lévis, dans le cimetière de l'église qui se fait en la dite côte de Lauzon.

Le premier établissement dénommé la Pointe de Lévis remonte à 1647. Dans l'intermédiaire, compris entre 1647 et 1676, 29 ans, quand la population s'éleva à près de 200 âmes au recensement de 1667, il fut, vraisemblablement, y avoir quelques morts à la Pointe de Lévis, avant celle de Charlotte Mangis. Dès 1653, la côte de Lauzon était représentée dans le corps des syndics établis à Québec; par un procès

de 1675, on constate une organisation de marguilliers à la Pointe de Lévis, mais jusqu'en 1676 aucun registre ne nous indique un décès ou une sépulture en cet endroit. Avant cette époque, les morts étaient sans doute inhumés à Québec.

La rentrée au registre de Québec de l'acte de sépulture de deux enfants de Toussaint Ledra, un des premiers habitants de la Pointe de Lévis, nous permet de faire cette supposition. On trouve pareillement que François Bequet, dont le nom paraît au recensement de la côte de Lauzon, en 1666, fut enterré à Québec, dans le cimetière de l'hôpital.

Le plus ancien registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Joseph de la côte de Lauzon date du mois de juillet, 1679. Il fut ouvert par M. Thomas Morat, prêtre, missionnaire du séminaire de Québec. Suivant l'abbé de la Tour, il y avait alors deux ans que l'église était construite, car d'après une esquisse sur la vie de Mgr de Laval par l'abbé de la Tour, l'église de Saint-Joseph fut bâtie en 1677, par M. Morat, curé.

Le premier acte de sépulture dans le cimetière inscrit à ce registre remonte au 3 décembre 1679. C'est celle de Jean-André Chauveau, fils de Jean Chauveau et Anne Albert, âgé de trois jours. L'acte d'inhumation, rédigé en latin est signé par le frère recollé George Harel.

Ce cahier de registre est déposé dans les archives du greffe à Québec. Les archives conservées à la maison presbytériale de Saint-Joseph ne remontent qu'en 1682. Pendant la sécherie de Québec, le presbytère servit de quartier au général Monkton. Le curé, M. Youville Dupont, dut se réfugier dans les bois avec ses paroissiens. Suivant la tradition les archives furent cachées dans un four. C'est ce qui explique les lacunes que l'on trouve dans certains cahiers. Une note écrite de la main de Mgr Briand, évêque de Québec, en marge du registre de 1767, constate qu'il manque plusieurs feuilles dans les années 1759 et 1760 qui ont été perdues pendant le siège et l'absence du curé.

Voici le premier acte de sépulture du registre conservé à Saint-Joseph :

Le 29 décembre, 1682, a été inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph de la Pointe de Lévis un enfant, fils de Thomas Gape et de Geneviève Sureau sa femme, âgé de deux jours, après avoir été ondoyé à la maison. Sa mort soudaine ne lui ayant pas donné le temps de recevoir les cérémonies du baptême. Ce d'enterré a été fait en présence de Guillaume Couture et de Charles Couture, habitants de la Pointe de Lévis, lesquels ont signé :

G. COUTURE, P. COUTURE, Claude VOLANT, etc. Miss. Le terrain sur lequel se trouve situé le cimetière de Saint-Joseph, forme partie de l'ancien domaine du seigneur Charest. La transmission régulière de propriété à la fabrique n'eut lieu qu'en 1721, l'année même où fut arrêté le règlement pour limiter les paroisses de la Nouvelle-France. On trouve l'acte de donation au greffe de Berbet, notaire royal en la prévôté de Québec, le 7 mai 1721.

Voici un résumé de ce document : Geneviève Charest donne à son époux de terrain, contenant cinquante-trois toises de long, à prendre depuis la barrière de la clôture entretenue par la dite église du côté du nord est en descendant au ruisseau qui est sur la terre de la dite demoiselle Charest, sur la profondeur de pareille cinquante-trois toises en montant au côté, de sorte que le dit terrain donne son terrain quarrement et sur lequel terrain il dessus donné à l'église de la dite paroisse et presbytère se trouvent construits ensemble le cimetière vieux et nouveau et jardin du curé et autres bâtiments et la croix, pour du dit terrain ci-dessus désigné, faire et disposer en toute propriété à perpétuité.

Cette donation était faite aux charges et conditions suivantes : 1° Que le bane qu'elle (Delle Charest) possède dans la dite église lui sera conservé et à sa famille et héritiers à perpétuité; 2° qu'après son décès elle sera inhumée dans la dite église sans que ses héritiers soient tenus de payer aucune chose pour son inhumation; 3° la dite fabrique sera tenue à perpétuité de faire dire tous les ans quatre messes basses de requiem pour le repos de l'âme de la dite Delle Charest et de défunte Marie Ursule Charest, sa sœur, laquelle de son vivant avait consenti que le dit terrain ci-dessus spécifié fut donné à la fabrique. A la charge aussi par la fabrique de fournir ses ornements, vin et luminaire à son enterrement.

Messrs Jean Baptiste Gantier de Varonne, prestre grand penitencier de l'église cathédrale et paroissiale de Notre-Dame de Québec et messrs Nicolas Joseph Chasle, prestre missionnaire à Beaumont, assistant comme témoin à cet Acte M. Anriose Joseph Monton de la Rue, prestre missionnaire de la paroisse et Ignace Carrier, marguillier, représentant la fabrique.

Ce document nous parle d'un cimetière vieux et nouveau. L'ancienne et première nécropole avait donc été agrandie avant 1721.

Il faut aller ensuite jusqu'en 1827 pour trouver une nouvelle transformation. En cette année, la fabrique acquiert d'Ignace Samson un terrain de deux arpents en superficie à pour servir partie à agrandir le cimetière, partie à recevoir les voitures des habitants lorsqu'ils venaient aux offices. Les lettres d'amortissement du 29 juin 1827. C'est alors que fut élevé autour du cimetière, le mur en pierre brute qui existe encore aujourd'hui.

En 1826, fut ouvert, sur la ferme de la fabrique, un cimetière pour servir à l'inhumation des noyés et des inconnus. Cette nécropole fut fermée en 1850 et les nombreuses maisons construites depuis en cache en partie le site.

C'est dans ce cimetière que furent enterrés plusieurs des cholériques de 1832. On retrouve au registre de cette année les noms d'un grand nombre de ces morts, la plupart sont d'origine irlandaise. On sait qu'en 1832, le gouvernement avait établi sur les rivages de Lévis, à l'endroit même où s'élevait autrefois le cabano des Pères, un hôpital pour les malades pestiférés.

Louis Lagueux, alors député du comté de Dorchester, l'ancien comté

(Lévis) mourut victime de son dévouement à soigner ces malheureux victimes. On sera curieux de lire l'inscription latine qui fut placée sur l'épithaphe élevée à sa mémoire.

Hic Jacet Patria dilectissimis L. LAGUEUX, M. P. Qui a comitatu Dorchester Ad popularem senatum Vixit adulescentibus Multis annis pro Canadensium Juribus et Libertate Diserti ac Strenui Propugnavit Vir bono publico Aditus summopere In illa multorum calamitate Cholera farente interprimis Actibus et Die Quatuordecim Mensis Actibus 37 Duo vicissim conjuges, Pueri Duo Processerant Hunc Lapidem, Solutio ac Progenis Orbati Maestri Parentes Posuerunt.

Louis Lagueux appartenait à une ancienne famille du pays qui s'était fort distinguée dans la marine. Un de ces ancêtres fut l'amiral Bedout, une des gloires de la France. Son père E. C. Lagueux représenta le comté de Montmorency pendant vingt ans, de 185 à 1855.

Louis Lagueux, en 1815, étudiait le droit, sous Vallières de Saint-Réal. élu député du comté de Dorchester, en 1820, à l'âge de 25 ans, en remplacement de J. T. Taschereau, il conserva ce poste de confiance jusqu'à sa mort, après avoir subi cinq élections.

En 1824, dans une proclamation qu'il adressait à ses électeurs, il disait : « L'efficacité des efforts constants de la chambre d'assemblée pour promouvoir les intérêts de notre pays, et nous faire jouir de l'honneur constitutionnel qui nous appartient, n'est due qu'à la malice et à la perversité des ennemis du pays, ennemis d'autant plus dangereux que la plupart d'eux se couvraient du masque d'une loyauté qu'ils n'ont plus, surprennent le gouvernement, ont ni dans ses conseils, partagent son autorité, épuisent ses ressources par leur cupidité, et ne se servent ensuite de leur situation que pour tromper ce même gouvernement et nous faire perdre les droits sacrés que nous donne notre constitution..... »

Louis Lagueux fut l'un de cette glorieuse phalange qui combattit si vaillamment avec Papineau, Bédard, Vallières et Morin pour sauvegarder nos libertés populaires. En parlant des morts de Lévis, nous devons un souvenir à ce patriote, homme de bien. Un pays s'honore en honorant ses morts, disait dernièrement à l'Assemblée de Québec, un député, petit fils de Louis Lagueux, M. Faucher de Saint-Maurice.

Pour terminer ces notes archéologiques, disons qu'en 1830, après l'incendie de l'église construite, en 1677, une partie du cimetière de Saint-Joseph est disparue sous les fondations du nouvel édifice.

C'est en remuant les terres que les ouvriers découvrirent la cage où avait été enfermée la fameuse femme Gorribeau. Ces fouilles qui eurent lieu dans le temps du cimetière ont fourni à M. Louis Fréchette, le poète lauréat, le sujet d'une émou-

vante légende. Elle a pour titre : Une mâche de cheveux blancs. Le 29 juin, 1850, le cimetière subissait une nouvelle transformation, (il était agrandi de trente pieds), et, le 25 juillet 1875, M. le curé Faillard bénissait un nouveau champ des morts sur les hauteurs qui couronnent le village de Lauzon, au milieu des terrains appartenant à l'ordonnance militaire. Cette nécropole, qui embrasse 553,261 pieds anglais en superficie, avec ses côtes aux boisés, ses allées ombreuses, ses superbes monuments, ses admirables points de vue, est certainement l'une des plus belles du pays.

(A suivre.)

### CANADA

QUEBEC, 28 AVRIL 1885.

### À LA CHAMBRE

Séance du 27 avril 1884

On précipite la besogne. Les premiers jours de mai verront probablement disparaître nos législateurs.

Cette après-midi, on a consacré un peu de verbiage à la galerie de la presse. Il fallait bien lui dire quelque chose à cette pauvre vieille galerie de la presse, qui ne peut pas toujours plaire à tout le monde.

M. FAUCHER DE SAINT MAURICE avait à se plaindre d'un article du *Saturday Review*, qui, paraît-il, lui aurait chahuté certaines susceptibilités nationales.

M. GAIGNON a cru devoir trouver inutiles les remarques du député de Bellechasse.

Le reportage, suivant le gracieux représentant de Kamouraska, ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe. Il aurait même suggéré déjà, paraît-il, au gouvernement, la suppression de cette institution incongrue!

M. NANTÉL n'a pas été tendre pour le reporter du *Star*. L'honorable M. TAILLON s'est montré presque sévère.

Pourtant le reporter est bon enfant, et nous ne voyons pas pourquoi de graves législateurs s'amusent à lui lancer des taules, puis, que ces racontars ne valent pas la peine qu'on s'en occupe.

S'ils ne contentent personne, s'ils ne montent jamais jusqu'aux nues perdus dans les nuages de la politique, qu'on donne donc à ces pauvres impertinences à l'eau de rose la liberté de folâtrer et de se balancer dans le champ stérile du reportage.

Après tout, ma foi, nous ne sommes pas si détestables.

Nous connaissons plus d'un député qui n'aurait ignoré complètement la galerie de la presse, mais dont les sourires ne peuvent plus servir d'assise de séduction pour nous, depuis que nous l'avons proclamé spirituel et éloquent!

Tel député que nous avons posé dans le monde des personnalités de haute coupe, aurait expiré dans sa bête obscurité, entre deux périodes mal digérées.

Vous ne faites nul cas de nous, laissez-nous donc en paix alors.

Si nos décrets de style ne sont que des délaboussures, décrivez-les vous, sans mot dire, et ne perdez plus le temps de la Chambre à frapper d'esloc et de taille dans le vide.

Allons, soyez de bon compte, messieurs les députés. Ne vous plaignez plus de nos agressions, en affectant à notre égard, une indépendance trop cavalière; vous nous feriez croire que vous vous occupez beaucoup trop de nous.

Laissez-nous vivre, car vous ne sauriez nous détruire. Pulvérisez-nous, broyez-nous, aplâchez-nous tant que vous voudrez, nous resterons sans cesse comme l'Hydre de Lerne!

Après cet incident, rien n'est venu rompre l'habitude monotone de la délibération. On s'est levé et l'on a prêché l'économie. Ainsi l'on veut supprimer les timbres, les valets, mille autres misères. Ce n'est pas précisément la faire de la grande politique; enfin, on fait semblant de tailler de la besogne.

La séance s'est levée fort tard.

### AU CONSEIL

Séance du 27 avril.

Présidence de l'honorable M. BUCHER DE LA BRUÈRE.

Les projets de loi suivants sont reçus de l'Assemblée législative et votés en première délibération : Projet de loi constituant en corporation l'orphelinat de Farnham; Projet de loi pour constituer en corporation l'association agricole des cantons de l'Est;

Projet de loi intitulé : « Acte amendant les statuts relatifs à l'acte d'incorporation de la cité de Sherbrooke »;

Projet de loi intitulé : « Acte amendant les actes relatifs à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel »;

Les projets de loi suivants sont adoptés en deuxième délibération : Projet de loi intitulé : « Acte amendant le statut 40<sup>e</sup> Victoria chapitre 4, intitulé »; « Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer urbain Saint-Jean »;

Projet de loi intitulé : « Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi »;

Projet de loi intitulé : « Acte constituant en corporation la ligne de tempérance du comté d'Arthabaska »;

Projet intitulé : « Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal ».

Sur proposition de l'honorable M. ROSS, la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération le projet de loi intitulé : « Acte relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Ouest. » Le projet est adopté par le comité sans amendement, et la troisième lecture est fixée à demain.

La Chambre s'ajourne à demain, sur proposition de l'honorable M. Beaudry.

Tenore lupum auribus!!! Depuis longtemps la *Verité* manifeste ouvertement ses préférences pour le *Journal de Rome*. C'est son droit et rigoureusement il n'y a rien à dire.

Mais un journaliste catholique n'a jamais le droit d'injurier un prélat distingué de la cour romaine; un journaliste catholique n'a pas le droit de calomnier la direction du *Moniteur de Rome*. Or, c'est bien triste à constater, M. Tardivel, dans son journal du 18 avril dernier, accuse Mgr Gallimberti, et le *Moniteur de Rome*, avec un aplomb inqualifiable.

Nous protestons de toutes nos forces contre la conduite de la *Verité*. Pour réparer au Canada et à l'étranger un pareil outrage, il faut renverser l'appréciation de M. Tardivel et cela nous sera facile.

Voici un extrait de ce malheureux article, qui a dû allier tous les catholiques sincères de la province de Québec :

MAUVAISE FOI. Le *Journal de Québec* a reproduit avec une complaisance évidente le petit entrefilet suivant que publie le *Moniteur de Rome*, du 19 mars :

« Le *Moniteur de Rome* s'empresse de reproduire les paroles suivantes qui se trouvent dans le numéro 62 du *Journal de Rome* : « Le *Journal de Rome* ne peut ni ne veut avoir aucune polémique avec le *Moniteur de Rome*. »

« Dans la persuasion que le *Journal de Rome* cessera à l'avenir ses attaques, il n'y a plus aucune raison de prolonger le débat. »

Nous avons suivi avec le plus grand soin le débat qui a donné lieu à cet incident, et nous n'hésitons pas à déclarer que dans ces lignes du *Moniteur* il y a de la mauvaise foi et de la lâcheté. Voici l'affaire.

Puis, la *Verité* donne un récit circonstancié de la polémique survenue entre le *Journal de Rome* et le *Moniteur de Rome* et elle déclare que M. des Houx a raison, que sa conduite est loisible.

Quant à Mgr Gallimberti, directeur du *Moniteur de Rome*, il est traité fort cavalièrement, pour ne rien dire de plus.

Voici comment la *Verité* termine : « Nous avons rarement vu, en dehors des feuilles perdues de réputation, un procès aussi peu honorable que celui dont le *Moniteur* vient de se rendre coupable à l'égard de son confrère du *Journal de Rome*. »

« Le fond du débat est peu important, sans doute; mais cet incident sert admirablement à faire saisir l'esprit qui règne aux bureaux du *Moniteur*. Nous avons cru devoir le faire ressortir, afin que le public canadien sache à quel s'en tenir sur le compte du *Moniteur*, que l'école libérale catholique, aussi bien que l'école radicale et maçonnique du Canada, a pris sous sa haute main compromettante protection, et qu'on cherche en vain à faire accepter tel comme l'organe au moins officieux du Saint-Siège. »

Et bien, messieurs de la *Verité*, voici la vérité vraie au sujet du *Journal de Rome* et du *Moniteur de Rome*,

ble éclat; les lourds rideaux tirés devant les fenêtres interceptaient presque absolument la clarté.

L'espoir ne tarda pas à se trouver placé près d'une croisée du rez-de-chaussée dont les ornements architecturaux rejoignaient presque un balcon formant saillie et découpant ses tringles le long de la galerie des armures.

Le médiant s'accrocha les deux mains à une ouverture, posa ses pieds sur la fenêtre, et se servit de chacun des ornements comme d'un nouveau degré, il monta jusqu'à ce qu'il lui fut possible d'empancher la balustrade de pierre et de passer de l'autre côté.

La fenêtre se trouvait à demi fermée en écartant les rideaux, il était possible de voir et d'entendre ce qui se passait dans la salle.

(A Continuer.)

### LES ÉPIGRAMMES

28 Avril 1885.—No 70

### LE MARQUIS DE PONTCALLEC

PAR RAOUL DE NAVERY

XI L'ESPIONNE

Qui êtes-vous? demanda vivement un palefrenier en marchant vers la nouvelle venue.

« La fille à la vieille Yvonne, parlez-moi donc à cette jeunesse. — Merci, la mère, dit la pèlerine en s'avançant vers la vieille femme; voici la première fois qu'on se montre dur à l'égard d'une pauvre fille allant de fontaine en fontaine puiser l'eau miraculeuse qui doit guérir les yeux de sa mère à demi aveugle. — Yvonne, dit le palefrenier en s'adressant tout bas à la vieille femme, ne vous souvenez-vous point des recommandations de Prinel ? — Et que craignez-vous d'une femme ? Est-ce que nous nous occupons ce soir des grandes affaires ? Et les messieurs de Roban-Poulda, de Montlouis et du Couëdic vont ils nous écouter ? — Je ne défie, dit le palefrenier. — Je fais passer la charité avant la prudence, répondit Yvonne. — Si vous consultez Prinel ? — Il ne quittera point son maître ce soir..... D'ailleurs, je prends tout sur moi. »

La pèlerine fit un pas pour se retirer.

« Je suis indiscrette, bonnes gens. Dieu vous benisse quand même ! — Du tout ! s'écria Yvonne; prenez place à table, et reconfortez-vous avec une tranche de lard et un gobelet de cidre. Il ne sera pas dit qu'on a refusé l'aumône dans le manoir de Pontcallec. »

Mme d'Égoulas se signa avant de prendre part au repas; puis, après avoir mangé quelques miettes de pain et mouillé ses lèvres dans le gobelet qu'Yvonne lui avait tendu elle rapprocha son siège de la cuisinière, et dit en regardant les serviteurs qui la considéraient avec une sorte de surprise :

« Je veux payer votre hospitalité par le plus beau des cantiques, celui qui loue la charité des Bretons et leur promet la bénédiction divine. — Oui, chantez ! chantez ! répondirent les serviteurs du château. »

Mme d'Égoulas possédait une voix douce et sonore; elle commença : « Saint Pierre disait à Jésus : —irez-vous en Basse-Bretagne, mon Dieu ? — Pierre, je n'irai point en Basse-Bretagne, les hommes n'y sont point estropiés, et l'eau y est légère. »

« Saint Jean disait à la Vierge : —irez-vous en Basse-Bretagne, chère Dame ? — En Basse-Bretagne, j'irai demain; un grand ami m'a invité. — Le lendemain, dans la paroisse de Plouignouen, on entendit le ménétrier sonner chez un digne chef de famille; — Chez un digne chef de famille qui était bon pour les misérables, et dont les biens croissaient à mesure qu'il faisait l'aumône. — Or, il avait un fils unique, un

vaillant garçon de dix huit ans, et il donnait à son honneur un banquet, un superbe banquet de noces, où il avait invité tous ses parents, et aussi les pauvres qui sont les amis des saints. »

« Comme ils étaient à table, très avant dans la nuit, voici venir une pauvre femme en retard les habits en lambeaux, pieds nus, et un petit enfant suspendu à son sein. — Quoi que vous arriviez bien tard, pauvre chère femme, soyez la bienvenue. — Et il la prit par la main et la conduisit près du feu. — Prés du feu pour se reconforter, aussi bien que son petit enfant. Et l'enfant souriait aux gens de la maison; mais elle ne voulait pas manger. — Mangez et bavez à votre aise; c'est avec plaisir qu'on vous sert. — Je n'ai si fait ni soif, mais une grande amitié pour vous; — Mais une tendre amitié pour vous qui m'avez invitée de bon cœur, qui m'avez invitée tendrement à venir aux noces de votre fils. — Mon cœur ne se sent pas de joie de voir toute votre compagnie; je me fais fils, de voir des gens si charitables. — Personne ne nous reconnaît, hors celui qui nous fait l'aumône; mille fois benie soit cette maison ! A vous revoir en paradis ! — Ce chan a été fait au ciel, dans le palais de Trinité, sous un buisson chargé de rose qui embaument le paradis. »

La pèlerine se tut, et croisa modestement ses mains blanches, en baissant ses yeux brillants. Elle avait fini de chanter depuis longtemps qu'on l'écoutait encore. Les saintes visions évoquées par cette pieuse légende assooient devant les

yeux de ces fidèles serviteurs de Notre Dame.

Yvonne parla d'abord.

« Merci à vous, dit-elle, d'avoir chanté l'hospitalité bretonne, dans le château où elle s'exerce le plus largement. — Puis, poussant le palefrenier du coude : — N'est-elle pas pieuse femme et jolie fille, la pèlerine des fontaines miraculeuses ? — Pour belle fille, je ne dis pas non ! répliqua le palefrenier; cela saute tout d'abord aux yeux, et si elle allait jamais sur le pont de Penze le jour où les « pèneries » vont attendre les jeunes gens qui deviendront leur mari, je sais bien qu'elle trouverait mieux que pas une occasion de pisser les rubans de son tablier; mais la consigne de Prinel était de ne laisser entrer personne sans le mot de passe. — Il parlait des hommes, Jason. — Vous l'avez pris sur vous, Yvonne ! — Et la Vierge sainte m'en saura gré. — Ne craignez point que jeoublie, répliqua la voyageuse qui avait entendu la dernière phrase; si j'ai payé le pain et le cidre d'un cantique, je ne souviendrai des gens de la maison près des madones des fontaines bénies. Je reconnaitrais au Seigneur le jeune marquis, je nommerai sa future épouse. — Comment ! vous savez ? demanda Yvonne. — Les fiançailles de Clément de Guer et de Maestroit, marquis de Pontcallec, avec l'héritière de la maison de Kerglas ? Sans doute. Il n'est pas une fille en Bretagne qui n'approuvât au choix du jeune seigneur. — C'est de toute justice, répondit Yvonne; la fille du vieux comte,

avec sa robe de toile plissée comme celle des paysannes, est plus belle et plus enviable que les dames de la cour de Versailles.

« Elle est si pieuse ! ajouta une jeune servante. — Et si charitable ! reprit Yvonne. Vous avez parlé de Kerglas, qui de château est devenu ferme, et de tierme tombe ou mesure; ne sera-ce point de toute justice que notre jeune marquis relève les tours ruinées et fasse rebâtir les murailles de la cour d'honneur ? Ah ! la chère âme du bon Dieu ! si elle ne peut offrir au pauvres que le pain noir de la table de son père, avec quelle bonté la voit-on donner ses sous aux malades du pays ! On devrait l'appeler l'ange de Kerglas..... Quand le petit Lonésk tomba dans l'étang en voulant cueillir des nénuphars, ne fut-elle point sauvée et rapportée dans ses bras à la chambre de Lisson ? Si quelque vieille femme près de mourir demande qu'une âme charitable assiste dans son agonie, Genevra s'agenouille près de son lit et lui parle de Dieu aussi bien que le feraient le curé de Lignol lui-même. Qu'on soit attaqué dans le pays d'une mauvaise fièvre, elle accourt sans crainte du danger..... On m'affirme même qu'elle ne redoute pas d'entrer chez la Korigane, qui jette des malélices et appelle les démons. — Oui, oui, c'est une sainte ! répétaient en chœur les serviteurs de Pontcallec. — Et sans doute elle aime la Bretagne et les pauvres gens de son pays..... reprit la pèlerine; elle hait les gabelous autant que votre maître lui-même, et l'occasion venant, elle se déclarerait contre eux. — L'héritière de Kerglas est brave comme Jeanne la Flamme, dit Yvonne en s'anant, et quoiqu'elle déclarerait la guerre aux Bretons la

Laissons la parole à l'Observateur... Tardivel lui-même, est le seul organe...

« Quelques correspondances, insérées dans des journaux étrangers, ont donné lieu, ces derniers jours, à un désagréable incident entre deux journaux qui se publient à Rome, le Journal et le Moniteur de Rome. »

« Nous regrettons de devoir dire que le Journal de Rome n'a pas suivi, à cette occasion, une ligne de conduite régulière et correcte. »

« Si, au sujet de ces correspondances, il avait motif de se croire offensé, il avait moyen pour lui d'en appeler légitimement à l'autorité supérieure, qui aurait pourvu selon la justice. »

« Au lieu de cela, il a préféré saisir le public de ses accusations, les faisant dégrader en une discussion de nature personnelle et, pour ce motif, très délicate; d'autant plus que ces accusations n'étaient ni certaines ni prouvées, et que la personne attaquée appartient à la prêtraille romaine. Il fallait en outre réfléchir que, en mettant en doute l'intégrité (la bonté) des doctrines librement professées et pacifiquement répandues à Rome par la presse catholique, on en vient indirectement à frapper l'autorité suprême elle-même de l'Église, qui la tient sous sa vigilance et lui accorde protection et faveur. »

« Quand le Journal de Rome s'est employé à défendre les intérêts de la religion et du Saint-Siège, il a pu mériter des encouragements et des éloges. Mais du moment que sa conduite doit servir à briser l'union si nécessaire entre des journaux qui défendent la même et très-noble cause, on ne peut s'empêcher de faire ressortir que cette attitude est tout autre que louable. »

« Le conflit anglo-russe... On remarque que, malgré l'attitude belliqueuse de la presse de Londres, il semble que l'opinion publique, en Angleterre, soit disposée à ne pas pousser à l'extrême les obligations que l'alliance anglaise inflige aux Anglais. »

« Le Daily News, organe ministériel, et représentant fidèle de la politique à la fois bourgeoise et semi-radical, qui a exercé une si grande influence sur les destinées de l'Angleterre depuis l'avènement du cabinet Gladstone, semble aujourd'hui trouver satisfaisantes les assurances pacifiques que le gouvernement russe ne se refusait pas certainement de donner aux Anglais, après avoir infligé aux Afghans la leçon que l'on sait. »

« Il n'est pas possible, ajoute le Daily News, que la réponse du gouvernement russe parvienne à Londres avant une quinzaine de jours, puisqu'il faut demander au général Komaroff les explications sur lesquelles sera basée cette réponse. »

« Le ministère semble donc désireux de gagner du temps en vue de faciliter le revirement qui, selon lui, ne tardera pas à s'opérer dans les dispositions des Anglais lorsqu'ils auront mûrement réfléchi sur les conséquences de la guerre que les politiciens des clubs déclarent hier inévitable. Quinze jours de réflexion, c'est plus qu'il n'en faut pour calmer l'effervescence populaire. »

« La plus légère expression de regrets de la part de la Russie suffirait, nous le croyons, pour rendre l'entente plus facile. La Russie leur accordera-t-elle cette petite satisfaction d'amour-propre? C'est probable. »

« A ce point de vue, le Daily News ne se trompe pas, lorsqu'il affirme que les dernières communications de Saint-Petersbourg autorisent des espérances pacifiques. »

« L'insurrection au Nord-Ouest. On lit dans une correspondance adressée de Calgary au Monde: « Les causes de la rébellion sont multiples et je crois que certains agents des Sauvages méritent une enquête sévère, pour avoir mis le gouvernement dans une position fautive et dangereuse. Ces bruits, je les ai vus d'entendre à notre passage à Winnipeg, mais je n'ai pas voulu vous en parler avant d'avoir vu de mes yeux les choses dont on me parlait. Toutes les tribus sauvages, qui ont été traitées suivant les conditions, sont restées fidèles. »

« Le gouvernement ignorait certainement les spéculations faites en son nom, mais il est parfaitement prouvé que, dans certains districts, une grande quantité de provisions destinées aux Sauvages a passé en d'autres mains. Les Sauvages sont de grands enfants, pour la plupart incapables de se procurer par eux-mêmes la nourriture dont ils ont besoin, depuis que la chasse leur fait défaut. »

« Des siècles de liberté complète, des traditions terribles et féroces, les empêchent de se plier au joug de la civilisation, qui, pour eux, représente la famine et la mort. Ce sont, pour le Nord-Ouest, des reîtres, incapables de gagner leur vie, et que la population blanche est forcée de nourrir, c'est du moins pour un siècle encore la position de cette riche partie du continent américain. La famine des sauvages, voilà l'ennemi! »

« La révolte de Riel, et le premier succès remporté par les Métis sur la police montée, succès qui a été du reste fort exagéré par les agents de Riel, a mis sur pied un certain nombre de ces enfants, qui avaient en plus de motifs de plaintes, et qui n'avaient qu'à gagner un changement de situation. Riel les autorisait en plus à satisfaire le goût inné de tous les Sauvages, pour la rapine et le pillage. C'était plus que suffisant pour mettre les Cris sur le sentier de la guerre, et pour engager

certaines de leurs alliés à attendre les événements pour se joindre à eux. Telle est actuellement la situation. »

« Le père Lacombe, avec lequel nous nous trouvons à Calgary, a eu assez d'influence sur les Pieds-Noirs, pour les garder dans le devoir, et notre arrivée ici a produit un très bon effet sur toute la population. »

« Un Sauvage avec lequel j'ai conversé (par interprète bien entendu), ne savait pas du tout qui nous étions jusqu'à présent, tous les soldats que les Sauvages ont vu portaient l'habit rouge. »

« Je connaissais, m'a dit mon Sauvage, les soldats de la grande reine blanche, mais toi et les tiens qui êtes-vous? »

« — Nous sommes les soldats du grand-père blanc! »

« — Êtes-vous nombreux? »

« — Aussi nombreux que les brins d'herbe de la prairie. »

« — Ah!... »

« Riel lui-même, perd beaucoup de son prestige; par sa courtoisie d'abord, car il ne sort jamais qu'entouré d'une garde prétorienne de soixante hommes, et ensuite par l'impossibilité où il se trouve de remplir les promesses qu'il a faites. »

« Pour moi, l'insurrection peut être considérée comme terminée, et j'aurai probablement de petits engagements, des pillages locaux, mais dès à présent on peut faire la part du feu et la rébellion est circonscrite. »

« GABRIEL DUMONT. Tous les journaux ne parlent que de Riel, qui est sans doute l'âme du mouvement insurrectionnel par son instruction, par son éloquence, par ses airs de prophète, par l'empire qu'il exerce sur les Métis. Mais Riel est surtout l'homme politique, l'agitateur, l'organisateur. Le chef militaire, l'homme d'action, c'est Gabriel Dumont. »

« Ad reste, c'est Dumont lui-même qui a entraîné Riel dans ce mouvement. C'est lui-même qui, l'été dernier, est allé le chercher à Saint-Vital pour lui demander de se mettre à la tête des Métis. »

« Dumont était un riche traiteur et l'un des plus intrépides chasseurs de bœuf qui aient parcouru les plaines du Nord-Ouest. Ses prouesses sont légion et lui ont valu de l'ascendant parmi les siens et chez tous les Sauvages. »

« Sa famille est nombreuse, très-aimée, les Métis et des Sauvages. C'est Dumont qui commandait les Métis dans leur rencontre avec les soldats de Crozier, au lac des Canards. Il avait que 22 hommes contre 140, et ce pendant il a réussi à en massacrer une partie et à mettre le reste en déroute. Un de ses frères est tombé ce jour-là à ses côtés. La soif de la vengeance s'est emparée de lui, et déjà bien des victimes ont été immolées. »

« C'est encore Dumont qui commandait les Métis dans la sangnante bataille de Vendredi. »

« Le dévouement ne saurait être douteux, mais l'heure est passée de se faire illusion. Nos chefs auront besoin de toutes leurs ressources et nos soldats de tout leur courage pour lui tenir tête et dompter la rébellion. »

« NOUVELLES GÉNÉRALES L'honorable M. J. Blanchet, secrétaire provincial, a été nommé membre honoraire de la société de géographie commerciale de Bordeaux. »

« Sir L. Tilley était un peu mieux hier. »

« Le comité des citoyens s'occupe des nouveaux arrangements survenus entre la compagnie du Pacifique et le Grand Tronc, au sujet de la propriété du chemin de fer du Nord. Une réunion a été convoquée pour considérer ces arrangements et s'en tenir sur les mesures à prendre dans la circonstance. »

« MM. le Dr Laberge, J. H. Lefebvre, Z. Pouliot, J. P. Legrand, L. O. Paradis et Pierre Lefebvre, ont été nommés commissaires pour la vente des liqueurs, pour 1885, respectivement dans les districts de Huntingdon, Shefford, l'Islet, Bonaventure, Richelieu et Laprairie. »

« La Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Écosse a adopté un bill accordant une pension annuelle de cinq cents piastres à la veuve de l'ancien ministre d'État, Joseph Howe. Madame Howe est pauvre. »

« Les recettes du chemin de fer du Pacifique canadien, pour la semaine terminée, le 21 avril, ont été de \$172,000. L'année dernière, durant la semaine correspondante, les recettes n'avaient été que de \$74,000. »

« La valeur totale des importations des États-Unis, durant l'année expirée le 31 mars dernier, a été de \$596,191,000. La valeur des exportations a dépassé ce chiffre de \$147,575,000. »

« L'état du général Grant, est critique; sa gorge est tellement enflée qu'il ne peut plus ouvrir la bouche pour permettre l'introduction de l'ancien instrument à éclairer. Le Dr Douglas s'est servi d'un instrument qui n'est pas encore connu dans le pays. Il consiste en un dynamo-générateur, mis en mouvement par une manivelle, et éclairé par une lampe incandescente. La gorge du général, vue à la lumière du nouvel instrument révèle un état de choses désespérant. L'agent de

l'appareil, qui était présent, considérait l'état du général, comme désespéré; il peut vivre quelques mois, il peut aussi mourir dans quelques jours. Il dit que le général mourra subitement. »

« Le général Grant a subi un flut de sang dans sa gorge, causé par une rupture de vaisseaux sanguins et la mort s'en suivra. »

CHRONIQUE RELIGIEUSE

« On est d'organiser, à la Basilique, les exercices du mois de Marie, qui commencent, vendredi prochain. Le clergé promet d'être magnifique, et bon nombre de prédicateurs se feront entendre durant ces exercices. »

« La première communion aura lieu, à la Basilique, le 21 de mai. La confirmation aura lieu, le lendemain, le 22. »

« Jeudi prochain, aux Ursulines, Mmes Rochette, de Québec, et Rivest, de Lévis, prendront le saint-habit, (voile blanc). »

« Sa Grandeur Mgr Fabre est parti, de Montréal, dimanche soir, pour Kingston. Il sera de retour, à Montréal, vendredi soir. »

« Sa Grandeur célébrera, le premier mai prochain, le douzième anniversaire de sa consécration comme évêque de Montréal. »

« Le roi Léopold a envoyé au Pape une belle et sympathique lettre au sujet de la nomination de Mgr Ferrata et de la question du Congo. »

« Le séminaire de Trèves vient de gagner son procès contre le gouvernement qui, en 1874, avait saisi tous les biens de cette maison d'éducation. »

« Le nouveau Nonce de Belgique, S. Exc. Mgr Ferrata, a été consacré archevêque de Thessalonique, dimanche, 19 du présent mois. »

« C'est S. Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sa sainte, qui a accompli la cérémonie de sa consécration, dans son église titulaire de Sainte-Marie-de-la-Victoire. »

LA SOIRÉE DE MÉRÉREDI

« A LA SALLE JACQUES-CARTIER Assurément, les jeunes doivent être fiers de leur œuvre. »

« Nous annonçons, il y a quelques jours à peine, une soirée littéraire et musicale, organisée par MM. Martin, Chasse, Dessane, Chapais, Pelletier, Bellier, Fontaine et quelques autres dont les noms nous échappent, au profit des familles du 9<sup>e</sup>. Voici l'ordre du programme. »

« Les applaudissements fréquents de l'auditoire leur ont prouvé que leurs efforts étaient couronnés de succès. »

« Cette fête littéraire et musicale a été préparée en très peu de temps; mais, on y a mis de l'entrain, et le président du comité d'organisation ainsi que M. Chasse et M. Dessane, entre autres, ont été remarquablement actifs. Le succès de cette soirée a été complet sur toute la ligne. »

« Le programme était riche, très-riche, un des plus beaux qui se soient faits à Québec, et les parties en étaient agencées avec beaucoup d'art. »

« La fanfare du 9<sup>e</sup> a joué de fort beaux airs. On y sentait un souffle de patriotisme canadien. Elle ne pouvait mieux choisir ses morceaux, pour rappeler le souvenir des bons copains qui sont allés se battre. Le premier était une Marche Militaire; le second s'appelait « La Révolte »; une valse, « La Ros » de Métra, donnant probablement le souvenir de quelque étape joyeuse. Enfin, un galop, le « Triomphant » couronnait le programme. Pour ceux qui ont suivi de près la disposition de ces pièces il y a tout un monde d'idées. »

« La fanfare du 9<sup>e</sup> a fait beaucoup de progrès depuis l'an dernier. M. Chasse a une mémoire qui le sert bien. Il a du feu, du pectus! Il a beaucoup de naturel et de bon sens. L'air de l'opéra « Lucrezia Borgia » a été chanté par M. Dorval. M. Dorval a une voix agréable. Mais, il devrait rompre avec les airs d'opéra. »

« Il n'a pas l'ampleur que demande la grande période harmonique de Donizetti. Il est froid avec cela, et les accents inspirés de cette musique divine, dans sa bouche, émeuvent rarement. Qu'il s'en tienne donc à la modeste romance, ou encore au complet d'opéra. Il se vendra bientôt, le plus agréable des chanteurs. »

« M. Gaboury a donné une mélodie suave de nous ne savons trop quel auteur, mais qu'Ernst assurément ne voudrait pas reconnaître pour son élève. Elle n'a pas même l'air de famille avec la mélancolique et rêveuse composition du célèbre violoniste. Cependant la substitution de M. Gaboury a été heureuse. Nous ne voulons pas le chicaner là-dessus. Il a bien rendu le thème qu'il a joué sur son violon. M. Gaboury est un viol habitué de nos concerts. Il est de toutes les soirées de charité, de bienfaisance, et de démonstration sympathique. Il paie de sa personne, de ses talents, de son temps et ne recule jamais devant une bonne œuvre. Il n'était donc pas étonnant de le voir là. »

« L'honorable juge Routhier a dit « La Mouche » et la « Chasse » deux pièces littéraires, qui lui ont valu des applaudissements prolongés. Il récite avec un charme exquis. Les auteurs de ces monologues eussent été fiers de les entendre si bien in-

terprété. Il est parfaitement à l'aise sur la scène, s'empare de son auditoire, vous l'empêche d'aller ailleurs, et il tient attentif jusqu'aux derniers mots des récits qu'il lui narre. »

« La Mouche est une délicieuse petite pièce de littérature écrite pour les gourmets avec un esprit incroyable. »

« Un couple est rendu à la mairie, en train de célébrer la cérémonie de mariage. Une mouche importune s'en vient agacer les nerfs et le nez du futur. Il rugit, se remue en tout sens, et dans son impatience son désir d'occire la mouche, il flaque un maladroit soulet sur la joue de sa future et tout est manqué. Un autre qu'un beau-père en aurait ri; celui-là n'entend rien, pas plus que les autres et mot l'impression à la porte. Le futur genou rattrape sa mouche. Il la tient! Oh! il va la tuer lentement, à petit feu, pour le mal-quelque vient de lui faire. Mais le calme se fait, et pendant qu'il tient sa mouche des considérations plus humanitaires assaillent son cerveau. »

« Après tout, elle lui a rendu un fier service, cette mouche. Sa future était obèse, sans élégance, une laideur en un mot. Le voilà libre, délivré d'un véritable esclavage. Il rend à la mouche sa liberté, lui comblant de s'en aller bien vite, bien vite, car d'autres peut-être attendent leur délivrance. »

« Cette petite fantaisie a réussi à merveille. Rappelé avec chaleur, M. Routhier a donné « La Chasse » une autre pièce non moins belle. »

« Un chasseur veut tuer, au moins un lapin. Il part. Il en tient un au bout de son fusil, mais, il songe qu'après tout ce lapin, tout comme l'homme, doit avoir une famille, une femme, des enfants, des sentiments. Il n'est même pas aussi méchant que l'homme. »

« Voit-on dans la gent lapine, des guerres effroyables, des desolations nombreuses, des politiciens spéculant sur le trésor public, des fumeurs qui se jettent dans un luxe inouï, des misères comme chez les hommes; non! Il estime que son lapin mérite de vivre, et dans son grand amour pour les bêtes, il le laisse s'en-fuir et son lapin court encore. »

« Cette histoire est merveilleusement écrite en vers des plus gracieux. »

« M. le juge, avec son talent de bien dire a réussi à agaçardir son auditoire avec ces petits chefs-d'œuvre pendant une vingtaine de minutes. »

« Le « Quintette » de la « Sonnamulo » de Bellini, chanté par Miles Lemelin, Van Felson, Martin, et M. Beaudry et Léonoreau a été rappelé à outrance. Il méritait de l'être. »

« La musique large de la « S-mammule » a été savamment interprétée. Les nuances ont été observées avec art. Enfin, de l'heureuse combinaison de ces cinq voix de Miles Lemelin (soprano) de M. Beaudry (tenor) de Miles Van Felson (alto) de Milo Martin (contralto) et de M. Léonoreau (basse) est sorti un morceau d'opéra qui les théâtres d'outre-mer n'osent peut-être pas dédaigner. »

« Le « Rondeau du Reporter » a été enlevé. M. Beaudry nous a donné une idée de la manière dont on fait le chant à Montréal. Si tout le monde sait ainsi chanter chez nos voisins, nous pouvons rabattre un peu de nos prétentions à vouloir primer en cette matière. M. Beaudry avait été remarqué dans le « Quintette ». »

« Sa voix a de l'ampleur, des accents pleins de chaleur, et une tonalité de parfaite justesse. Il a l'infinité de goût, sait rendre avec le sentiment convenable, les élans éternellement sublimes de la musique de Bellini. »

« Le « reporter » de Fatinitza, n'a pas du tout le caractère du style Bellini. »

« Le Rondeau de Suppe est l'est, pimpant, brulant même, pressé d'arriver au but, fébrile comme le stic-cie, rapide et volant comme l'électrique. »

« Il fallait un talent d'une grande souplesse pour rendre ce morceau, M. Beaudry s'en est rendu maître. Nous l'avons rappelé avec acharnement. Il a été assez bon pour descendre à nous rendre la même pièce qui nous plaitait, contrairement à la détestable habitude de ceux qui nous donnent invariablement une composition nouvelle et souvent insipide quand ils sont rappelés. »

« M. Beaudry prononce bien. On ne perd pas un mot de ce qu'il dit, et c'est un mérite; car le charme des paroles, quand il ne le cède pas à la beauté de la musique, est sûr des plus beaux succès. »

« M. Lefebvre a été charmant dans sa chansonnette: « C'est la mode ». Mlle Irma Dessane, la délicieuse et jolie pianiste que tout Québec connaît, a joué avec M. Léon Dessane, le diligent organisateur de la Congrégation de Saint-Roch, un Duo de piano intitulé: « Souvenir de Russie » par Ravina. Cette exécution, brillante à force Mlle Dessane a réouvert sur la scène pour mettre une fin aux applaudissements qui avaient été soulevés. »

« M. Lamontagne a cent mille dollars dans la gousier. Il n'est pas possible d'entendre un plus joli timbre de ténor. »

« Un personnage distingué, Son Excellence le comte de Premio Real qui nous communiquait ses impressions, nous a avoué qu'il n'avait entendu en Europe, que cinq voix de ténor comme celle de M. Lamontagne, dans le cours de trente ans. Son Excellence prétend que si notre compatriote allait en Italie, il s'imposerait avant deux ans et ferait ses mille piastres par soir. M. le comte nous citait l'exemple d'un simple ouvrier parti des pays Basque de l'Espagne, Gay arri, qui en moins de deux ans devint le plus beau ténor du monde. Nous espé-

rons que M. Lamontagne pourra un jour traverser l'Océan et cueillir là-haut les succès qu'il attendent. »

« Mais le « clou » de la soirée, c'était le No 11 du programme, « José de circonstance », par M. Jos. Turcotte. »

« Ce jeune homme est un poète. Il s'est révélé mercredi, dans une pièce superbe, aux idées grandes, aux sentiments nobles, généreux et magnifiquement exprimés. »

« M. Turcotte a le sens du beau. Il a de l'âme, il a du cœur plein sa poitrine. Avouons-le, nous avons été étonné, étonné de voir ce jeune homme s'émouvoir, débutant lentement, presque avec timidité, mais s'échauffant graduellement, grandissant sans cesse à mesure qu'il disait ses beaux alexandrins dont Fréchette est été content. »

« M. Turcotte n'a pas fait là une pièce banale. Il est sorti de l'ordinaire avec éclat. Ses idées sont déjà grandes! Son vol est beau! »

« Il est poète! Nous en sommes convaincu. Sa pièce est une révélation. Tout le monde se demandait, hier, d'où nous venait ce jeune inspiré? Il est de la race des Lucien Turcotte, ce qui n'est pas peu dire. »

« Nous l'applaudissons de tout notre cœur. Mais qu'il ne s'arrête pas à ce premier succès. Il y a peut-être encore quelques rugosités dans ses vers, quelques hémistiches qui chancellent, quelques rimes mal assises; mais il a du souffle, il a des ailes. Il planera. »

« Les grands poètes ne manquent pas chez les Canadiens. Il pourra étudier les beautés de la forme. Lamartine, Musset, Gautier, Hugo, le poète par excellence, lui tendent leurs trésors. Crémazie, Fréchette, Le May, Routhier ont eu de mâles accents et sont nos modèles. »

« La nature du Canada inspirera son âme; les souffles de la patrie passeront sur sa lyre et nous aurons un poète canadien de plus. »

« Georges LEMAY. »

LE NORD-OUEST

Résumé des dépêches.

« Ottawa, le 26 avril. Voici quel était l'état des forces au Nord-Ouest, dimanche. »

« A Winnipeg.—Bataillon de Halifax, 385 hommes, et le corps de l'indéfini sous la direction de l'honorable Dr Sallivan. »

« A Emerson et Birle.—Deux compagnies locales de 40 hommes chacune. »

« A Yorktown, la capitale de l'établissement de la compagnie de colonisation de York, deux compagnies sous le capitaine T. C. Watson, d'Ottawa. »

« A Regina.—Une compagnie locale de 40 hommes. »

« A Fort Qu'Appelle.—L'école de cavalerie de Québec, 35; Gardes du corps du gouverneur général, sous le colonel Dennison, 80; 91e bataillon, Winnipeg, colonel Scott, M. P., 400; une escouade d'éclaireurs à cheval; cavalerie de Winnipeg, 60; deux compagnies du 35e bataillon, sous le colonel Tyrnhit, M. P. »

« A Swift Current.—Bataillon de Midland, sous le colonel Williams, M. P., 499; 7e bataillon, London, 200, 9e bataillon, Québec, colonel Amyot, M. P., 359; cinquante ingénieurs, sous M. Dennis, et un corps d'hôpital, le tout sous le major général Laurier. »

« Une escouade de police à cheval à Maple Creek et à Medicine Hat, sur le chemin de fer du Pacifique. »

« A Fort McLeod.—97 hommes de la police à cheval. »

« A la traversée sud du Pied de Corbeau, Troupe des Cowboys du Capt. Stewart, 150. »

« A Calgary.—Une compagnie locale de 40 hommes; 92e bataillon, Winnipeg, col. Osborne Smith, 350; 25 hommes de la police à cheval et un corps d'éclaireurs, sous le commandement du général Strange. »

« Quarante milles au nord de Calgary, sur la route d'Edmonton, marchant au secours de cette dernière place, sont quatre compagnies du 35e bataillon sous le colonel O'Brien, M. A., et 25 hommes de la police à cheval, tandis que plus au nord encore, à 80 milles d'Edmonton, s'avance le 65e bataillon de Montréal, sous le colonel Hughes, 25 éclaireurs. »

« A Battleford, il y a 90 hommes de la police à cheval, deux compagnies du 35e bataillon, 90; francs-tireurs d'Ottawa, 40; une moitié de la batterie de campagne de Winnipeg, 50; Queen's Own, Toronto, 250; une moitié de l'école d'infanterie de Toronto, 40; Batterie B, Kingston, 110 et une compagnie locale, 40, le tout sous le commandement du colonel Otter. »

« A Prince Albert sont 230 hommes de la police à cheval, sous le commandement du colonel Irvine, et 200 colons armés. »

« Finalement, avec le général Middleton: la batterie A, Québec, 100; une moitié de l'école d'infanterie de Toronto, 40; cavalerie Bonilton, 60; 90me bataillon, Winnipeg, 300; 10me Royal, Toronto, 250; une moitié de la batterie de campagne de Winnipeg, 50 et 25 éclaireurs à cheval. »

« Le total des forces est ainsi maintenant dans le Nord-Ouest de 4,480 hommes, sans compter environ 250 éclaireurs et cowboys dont 235 hommes de cavalerie avec 6 canons et 6 Gatling. »

« Traversée de Clark, 27 avril. Les Métis croyaient que le général Middleton les poursuivait parce qu'à trois ou quatre milles plus loin ils ont plusieurs embuscades et des retranchements, mais le général a soupçonné leur dessein et a suivi la ligne de conduite la plus sage en restant sur le terrain de la lutte. »

« Le chiffre des morts est maintenant porté à 11. »

« Le canonier Almsworth, de la batterie A et Darcy Baker, des éclaireurs de Bonilton sont morts de leurs blessures. »

« Un détachement fut envoyé pour inspecter le ravin, hier après-midi, mais on ignore ce qu'il y a eu. Cinq Sauvages ont été tués près de l'endroit où l'attaque commença, et l'on y compte aussi 54 ponies sur le sol. Les rebelles avaient huit petites embuscades et une grande. On a trouvé plusieurs mares de sang dans ces embuscades. On s'est emparé de 4 ponies et de 20 bestiaux dans le ravin, hier. L'impression est maintenant que les rebelles ont terriblement souffert du feu et, prenant la retraite de nos troupes pour une fuite pour nous procurer plus d'artillerie, s'enfuirent de l'embuscade, vu qu'on n'en a pas vu un seul près du ravin. »

« Le sang-froid des volontaires pendant l'action est hautement loué et bien que le résultat fut d'abord douteux, l'on a vu que nos troupes ont été réellement victorieuses. »

« Le révérend Père Lacombe est allé à la rivière Bataille pour s'entendre avec Mgr Grandin et le révérend J. McDougall au sujet des Sauvages et essayer de les persuader de retourner dans leurs réserves. Le révérend C. H. Pitblado accompagnait le bataillon de Halifax. Il se rendra jusqu'à la Traversée de Clarke. »

« LA DÉBACLE DE SAINTE-ANNE. Le débâcle de la rivière Sainte-Anne, de Bonapré, a causé de sérieux dommages. Une grande quantité de billots appartenant à M. le sénateur Bolduc a été emportée par la glace. »

« LA DÉBACLE DE SAINTE-ANNE. Le débâcle de la rivière Sainte-Anne, de Bonapré, a causé de sérieux dommages. Une grande quantité de billots appartenant à M. le sénateur Bolduc a été emportée par la glace. »

« Avis aux abonnés retardataires. Depuis le premier de l'an jusqu'ici, nous n'avons cessé de prier un grand nombre de nos abonnés retardataires de nous solder le prix de leurs abonnements, et grand nombre se sont contentés de nous faire des promesses illusoire. »

« Nous leur réitérons nos vives prières, et nous les prions de croire qu'ils s'exposent à des frais judiciaires s'ils ne répondent pas à notre légitime attente. »

BULLETIN TRANSATLANTIQUE.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE.

« Aux élections sénatoriales à Bordeaux, dimanche, les candidats républicains ont été nommés. »

LE CONFLIT ANGO-RUSSE.

« La situation n'est pas changée. Les financiers à Saint-Petersbourg sont convaincus que la Russie obtiendra tout ce qu'elle voudra de l'Angleterre sans faire la guerre. »

« On dit que 10,000 hommes de troupes russes ont traversé la mer Caspienne, à Boku, le mois dernier, 6,000 sont débarqués à Chikislar, 4,000 à Krosyovsk et 2,000 sont passés du Turkestan à Merv, où il y a une forte garnison. »

« Les dernières dépêches donnaient à croire que la guerre est inévitable entre la Russie et l'Angleterre. On dit que le Czar va se rendre à Moscou où il publiera un manifeste portant déclaration de guerre. »

« Un correspondant de Saint-Petersbourg dit qu'il y a eu un nouvel engagement entre les Russes et les Afghans et que 1,700 soldats russes ont été tués. »

« La Chambre des communes, en Angleterre, a voté un crédit de 55 millions de dollars. »

« Les inondations à MONTREAL. Les rues de la Pointe Sainte-Charles sont sillonnées par des chaînes de glace et des radeaux qui ont empêché le sauvetage des inondés. Le premier étage des maisons est sous l'eau. »

« La corporation a fait distribuer les vitres aux familles. Le clergé déploie un grand zèle. »

« La glace a fait un mouvement devant la ville, dimanche, mais elle s'est arrêtée le soir, et l'eau a atteint une hauteur d'environ 38 pieds et 6 pouces. »

« Le pont de Saint-Jerome a été emporté. Les moulins et la manufacture Rolland situés sur l'île n'ont pas souffert. »

« Tous les ponts sur la rivière du Nord depuis Saint-Aldé jusqu'à Saint-Jerome, sont emportés. »

« A Saint-Barthélemy, l'eau monte tellement que les

PRINTEMPS, 1885

NOUVEAUX TWEEDS POUR HABILLEMENTS. D. MORGAN. NOUVEAUX PARDESSUS. D. MORGAN. NOUVELLES ETOFFES A PANTALONS. D. MORGAN. NOUVELLES BONNETERIES. D. MORGAN. NOUVELLES CHEMISES. D. MORGAN. NOUVEAUX GANTS. D. MORGAN. NOUVELLES CRAVATES. D. MORGAN. NOUVEAUX COLS. D. MORGAN. NOUVEAUX CAPOTS EN CAOUTCHOUC. D. MORGAN. NOUVEAUX PARAPLUIES. D. MORGAN. NOUVEAUTÉS qui seront vendues à des prix très bas. D. MORGAN.

Chaque boîte contient un traitement pour un mois. \$1.00 la boîte, ou six boîtes pour \$5.00, payables par la maille sur réception du prix payé d'avance.

\$500 de récompense!

REPOS ET CONFORT POUR CEUX QUI SOUFFRENT! La Panacée de Brown pour les familles n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure.

AVIS AUX MÈRES! Mes-touttes troublées à nuit et jours, agitées par les souffrances et les démentis d'un enfant qui fait ses dents.

Hémorroïdes—Symptômes et Guérison. Les symptômes sont la douleur, comme la tension, la démangeaison, l'écoulement, la saignée par le froissement, les douleurs surtout la nuit.

Marriage. A Saint-Joseph de Maskinongé, le 27 du courant, seigneur Alfred Ross, de Maskinongé, à demoiselle Marie-Adèle Vincent, fille de M. David Vincent, de la paroisse de Saint-Bonaventure.

Annouce nouvelle CERTIFICAT D'UNE GUÉRISON. GINGRAS, LANGLOIS ET Cie, Québec, 1er avril 1885.

La Compagnie de Navigation à Vapeur du St-Laurent. Le vapeur ST. LAURENT, CAPTE BARRAS, doit partir du quai Saint-André, JEUDI, le 7 mai prochain, à 7 30 A. M.

La Santé est la Richesse! Le traitement du Dr E. C. WEST pour les Nerves et le Cerveau est un spécifique garanti pour l'Hystérie, le Vertige, les Convulsions, les Accès, la Névralgie, le Mal de Tête, la Prostration Nerveuse, cause par l'usage de l'alcool ou du tabac.

Ventes par encan VENTES DU PRINTEMPS PAR A. J. MAXHAM ET Cie. MERGREDI, le 29, Grande Allée, à 1.30 P. M.

VENTE REMISE. La vente annoncée de l'ameublement de feu le Juge ALLEYN, est inévitablement remise jusqu'au commencement de mai.

VENTE SANS RESERVE Magnifique Ameublement en acajou. Membres de Salon, de Salle à Dîner et de Chambres à Coucher.

VENTE PAR ENCAN Jeudi, le 30 du présent. No. 34, rue Saint-Genève, Cap, à 10 A. M.

NOUVELLES MARCHANDISES! Ayant reçu la plus grande partie de nos Marchandises du printemps, nous exhibons en ce moment des Nouveautés dans chaque département.

TAPIS! Nous montrons maintenant un assortiment splendide des derniers dessins en tapis Tapiserie, Bruxelles, Bizantine et Vieux de première qualité et à bas prix.

BEHAN BROTHERS. 25 avril 1885. 168

ARTICLES DE MODES! CONFECTION DE ROBES et MANTEAUX. Mmes FISHER & SHEPHERD. 9 avril 1885. 128

L'Huile Astrale de Pratt. Est de beaucoup la meilleure et la plus sûre pour lire, écrire ou coudre, donnant une lumière claire et douce.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC. BUREAU PROVINCIAL DE MEDICINE. EXAMENS PRELIMINAIRES.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC. BUREAU PROVINCIAL DE MEDICINE. Assemblée semi-annuelle.

GLOVER, FRY ET Cie. Desirant avertir leurs clients et le public en général que, par deux derniers grands arrivages, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES!

MACHINES A COUDRE. Les différentes machines, Prix régulier \$50.00 vendues pour \$30.00, et vendues pour 2 ans.

BAZAR de Saint-Roch de Québec. Avec la bienveillante permission de Monsieur l'Archevêque de Québec, S. Ex. M. le Cardinal, le 13 JUILLET prochain, dans la Salle Jacques-Cartier, un Bazar, dont le but est de venir en aide à la construction d'un domicile à Saint-Roch, pour les Chers Frères, etc.

AVIS IMPORTANT! Demande d'emprunt d'argent! LA FABRIQUE DE QUEBEC désire faire connaître qu'elle est prête à emprunter en montant de bonnes sûretés, toutes SOMMES DE CENT PIASTRES et au-dessus à un taux d'intérêt de 3 ou 4 %, suivant le montant prêt.

G. R. RENFREW ET Cie. 35, rue Buade, haute-ville. 21 avril 1885. 155

P. PAGEAU MEULIER-EBENISTE. Cote d'Abraham, (Petit Escalier) 10 avril 1885. 131-132

A LOUER. UNE MAISON de première classe, rue Saint-Jean, n. 446, comprenant treize appartements, chauffée à l'eau chaude, bain, appareil pour la gaz, etc.

A LOUER. UNE MAISON de première classe, située sur la Grande Allée, n. 173, Bloc Garneau, contenant onze appartements, aussi chambre de bain et closets, gaz, gazoliers et muie de toutes les améliorations modernes.

GRANDE ATTRACTION! Vers le 15 avril prochain, nous transporterons le signe de nos affaires dans nos nouvelles boutiques, coin des rues Saint-Jean et Saint-Thomas, chauffées, qui subissent actuellement des améliorations considérables.

MACHINES A TRICOTER. Aussi à des prix spécialement réduits. BERNARD et ALLAIRE, Editeurs de Musique, 6, rue de la Fabrique, H. V. 5 Mars, 1885. 48

PAPIER WLINSI. Le grand succès du papier Wlinsi est dû à sa propriété d'attirer l'irritation à l'extérieur du corps. Les premiers médecins le recommandent contre les irritations de la poitrine, les Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Gripes, Rhumatismes, Douleurs. Son emploi est des plus simples et des plus faciles.

UN NOUVEL APPROVISIONNEMENT. De la CÉLÈBRE EAU MINÉRALE DE SAINT-LEON, importée directement des sources. Elle est recommandée par les médecins comme un remède supérieur pour les personnes souffrant de l'usage des préparations ferrugineuses.

UN NOUVEL APPROVISIONNEMENT. De la CÉLÈBRE EAU MINÉRALE DE SAINT-LEON, importée directement des sources. Elle est recommandée par les médecins comme un remède supérieur pour les personnes souffrant de l'usage des préparations ferrugineuses.

UN NOUVEL APPROVISIONNEMENT. De la CÉLÈBRE EAU MINÉRALE DE SAINT-LEON, importée directement des sources. Elle est recommandée par les médecins comme un remède supérieur pour les personnes souffrant de l'usage des préparations ferrugineuses.

VIANDE ET QUINA VIN AROUD AU QUINA. L'aliment le plus réparateur, les éléments du sang, des os et des chairs.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR. Ce Sirop Dépuratif et Reconstituant d'une saveur agréable, d'une composition exclusive, vient de recevoir le décret de l'ancien roi.

BLANCARD PILULES. Ces PILULES s'emploient contre les Affections scrofuleuses, la Pauvreté du sang, la Faiblesse de Constitution, l'Anémie, etc.

INJECTION BROU. Hygiène, infatigable, préservative. La seule guérissant, se refuse à admettre les Recouvrements anciens ou récents.

PILULES DEHAUT. Les personnes qui connaissent les Pilules Dehaut savent qu'elles ont un remède à leur disposition.

PAPIER WLINSI. Le grand succès du papier Wlinsi est dû à sa propriété d'attirer l'irritation à l'extérieur du corps. Les premiers médecins le recommandent contre les irritations de la poitrine, les Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Gripes, Rhumatismes, Douleurs.

la loterie aura lieu définitivement, le 20 avril prochain, à Québec. Prenez Jacques-Cartier, et les autres billets. Le prix de chaque billet est de 25 cents seulement.

CONSUMPTION. — Un grand nombre de personnes disent que cette maladie ne peut être guérie, mais le produit de la Santé est la Richesse!

LE DR. MACKEY. se fait fort de guérir toutes les maladies de la peau avec les précieux savons médicaux.

TRESOR DES NOURRICES ET DE LA SAINTE Vierge. Ce médicament précieux peut se donner en toute sécurité aux enfants en bas âge.

SALSEPAREILLE DES BRÉSILIENS. PILULES RECOVERIES EN SUCRE. Les Grands Purificateurs du SANG ET DU FOIE.

BULLETIN COMMERCIAL. New-York, 27 avril, 11 a. m. — Or américain, 139. Change Sterling, 1.87.

BARRE DE GROS. Montréal, 25 avril 1885. Extra supérieure... 4 90 à 4 99. Extra... 4 75 à 4 80.

Le traitement du Dr E. C. WEST pour les Nerves et le Cerveau est un spécifique garanti pour l'Hystérie, le Vertige, les Convulsions, les Accès, la Névralgie, le Mal de Tête, la Prostration Nerveuse, cause par l'usage de l'alcool ou du tabac.

EDITION D'HIER

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE

Le Czar de Russie est entouré de conseillers qui veulent la guerre, mais il persiste à protester de son amour de la paix.

Le Czar lui a répondu qu'il était trop bon patient, mais il a dit qu'il ne consentirait jamais à rendre Poudah, non plus que la passe de Zul-fikar.

L'on persiste à affirmer qu'un nombre immense de troupes russes se rendent de la mer Caspienne à la frontière de l'Afghanistan.

On assure, d'un autre côté, que le Czar aurait écrit à l'Empereur d'Allemagne qu'il a son grand regret la guerre lui semblait inévitable.

On prétend que, pour l'affaire de Penjeh, l'Angleterre demande une satisfaction que la Russie refuse de lui donner.

Un correspondant de Paris prétend savoir que la Russie aurait déclaré à l'Angleterre qu'elle n'accepte aucune médiation.

La situation paraît très tendue en Angleterre, samedi. Il semble que la Russie désire la guerre et que l'Angleterre va être forcée de la subir.

L'opinion publique n'est pas enthousiaste. On dit que M. Gladstone veut à tout prix éviter la guerre. Il ne pense pas qu'une insulte diplomatique puisse être considérée comme une cause suffisante pour rompre toute relation avec la Russie.

Correspondance Speciale

Outaouais, le 25 avril. La nuit a été des plus étonnantes. Sur le minuit, un député recevait un message qu'une première bataille avait été livrée, à 150 milles de Clark's Crossing, et que le résultat n'en était pas encore connu.

Le gouvernement, cependant, ne recevait aucune dépêche officielle. Mais à une heure, Sir John fut informé du fait et le gouvernement donna à la Chambre la lecture des messages que vous connaissez, mais qui ne donnent aucune information positive.

Les séances de l'après-midi et du soir ont été consacrées à la discussion du bill de franchise de Sir John. La répétition des mêmes arguments tant d'un côté que de l'autre, rend les séances monotones et quasi ennuyeuses.

Les on-dits vont leur train ce matin, et on assure, d'un côté, que Riel est déjà prisonnier, les fers aux pieds, gardé à vue dans un noir cachot, avec des herbes sèches pour tout potage.

L'autre version est le sournoisement au jour le jour fantastique de mille indiens canadiens, anglais qui courent dans la prairie sur la piste des chevaux effarés que des cavaliers prudents dirigent en toute hâte vers les grès pâturages, où paissent en paix, pasteurs et bœufs.

Cette version est inspirée par l'article du Mail qui voulait, il y a quelque temps, que les Grenadiers, les Sharpshooters et les Queen's Own, d'Ontario, fussent plus forts à la parade que sur le champ de bataille.

Pour lui faire pièce, un autre journal s'est mis à débâter contre le 65<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup>.

D'ici, à lundi, nous saurons si 200 Métis avec quelques sauvages ont pu mettre en fuite 1,000 hommes de la milice d'Ontario.

Ce n'est pas une raison de croire que Middleton aurait été repoussé par 200 Métis parce qu'on l'ac au Canada, le major Crozier et ses 140 hommes à cheval ont tourné bride devant la résistance de 200 Métis.

Il paraît que cette police montée n'est pas très brave et que le major déteste l'effusion du sang!

L'honorable M. Langlier a parlé, cette nuit, sur la question de l'acte concernant le cens électoral. Sa prétention est que le gouvernement nous précipite vers le suffrage universel, et que le suffrage universel diminue considérablement les votes dans la province de Québec.

La question du chemin de fer du Nord fait la conversation de tous les cercles, mais on prête tant de racontars à M. Sénécal, et ce Monsieur lui-même affirmant que la question de la vente du chemin de fer du Nord serait certainement mise, dès mardi, le 21 du courant, devant les chambres par le gouvernement lui-même.

Il n'en a rien été fait, cependant.

Un placard que des farceurs ignobles avaient placé sur le mur du bureau de poste, a causé une certaine excitation, hier, en cette ville.

Ce n'est pas malheureusement la première fois que l'on s'amuse ainsi à répandre de fausses nouvelles sans calculer la portée qu'elle peuvent avoir, dans un moment comme celui-ci.

Ce placard disait que le 9<sup>e</sup> bataillon avait été cerné par les rebelles et que 25 hommes avaient été tués. C'était une pure invention.

Le 9<sup>e</sup> bataillon se rend à Calgary.

AU CONSEIL.

Séance du 23 avril.

Par la présence de l'honorable M. BOUCHER DE LABRÈRE.

Les projets de loi suivants sont reçus de l'Assemblée législative et votés en première lecture :

Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer urbain Saint-Jean.

Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi ;

Acte pour constituer en corporation la ligue de Tempérance d'Arthabaska.

L'honorable M. RESS propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé : Acte relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et l'Occidental.

L'honorable premier ministre ajoute que ce projet de loi a pour objet de permettre de rencontrer les dépenses nécessaires par cette enquête. Il n'est pas nécessaire de donner de plus amples détails. Le projet de loi s'explique par lui-même.

L'honorable M. STARNE.—Je ne me lève pas pour faire de l'opposition à ce projet de loi. Je veux simplement réitérer mon opinion sur le résultat de semblables enquêtes. Nous avons eu, l'été dernier, deux enquêtes : l'enquête Mousseau et l'enquête Mercier. Les enquêtes en général entraînent des dépenses énormes, et n'ont aucun résultat satisfaisant. Et pour établir l'équilibre dans les finances provinciales, il faut que le gouvernement continue de pratiquer la plus stricte économie. Pour faire connaître toute ma pensée, je dis que le résultat des enquêtes ne compense pas les dépenses encourues.

Dans la première enquête, dont je viens de parler, l'honorable M. Mousseau a été déclaré innocent ; les accusations portées contre lui n'étaient nullement fondées. Personne n'aurait ajouté foi à ces accusations. Dans la seconde enquête, nous voyons qu'il a été prouvé que M. Mercier avait reçu \$5,000 au sujet de la contestation de l'élection de Jacques-Cartier ; c'est ce que tout le monde connaît ; tout le monde savait que ces \$5,000 avaient été reçus pour discontinuer la contestation. Ces enquêtes ne nous ont appris rien de nouveau.

Dans le cas actuel, j'avoue que l'enquête me paraît de la plus haute importance, et il ne faut pas oublier qu'elle est demandée par les membres des deux partis. Tous les députés sont unanimes à la demander ; ils ne diffèrent que dans les questions de détails. L'opposition prétend que le pouvoir accordé au commissaire n'est pas assez étendu ou ne va pas assez loin. Dans mon humble opinion, je crois que ce pouvoir est suffisant. Une des principales raisons qui m'engagent à appuyer la mesure soumise à cette Chambre, c'est le choix du commissaire fait par le gouvernement. Je ne vois personne plus qualifiée que le juge Routhier pour tenir cette enquête. Je n'ai aucun doute que cet honorable commissaire fera son devoir et qu'il donnera satisfaction au public en général.

Comme je l'ai dit plus haut, ces enquêtes occasionnent toujours des dépenses fort considérables. Mais le choix que le gouvernement a fait dans la personne de l'honorable juge Routhier me porte à conclure que, dans cette circonstance, les frais seront peu élevés. Cet honorable juge reçoit déjà \$3,000 par an, je crois ; il ne sera pas exigeant par conséquent sur le rapport des honoraires. Nous avons à payer un secrétaire et à rencontrer d'autres dépenses peu considérables ; et voilà tout. En présence de tels faits et des accusations graves qui ont été portées, il est de mon devoir de donner un loyal appui à cette mesure, parce que c'est le seul moyen de connaître ce qui est droit et juste. Si la commission chargée de tenir cette enquête eût été composée de cinq membres, je me serais probablement prononcé contre l'enquête, mais avec une commission composée d'un seul juge aussi bien qualifié que l'est M. Routhier, je n'hésite pas à voter en faveur du projet de loi, qui, j'espère, atteindra le but désiré.

L'honorable M. ROSS.—Je ne partage pas entièrement l'opinion de mon honorable ami sur le résultat des enquêtes qui viennent d'avoir lieu. Il peut se faire que nous n'ayons pas obtenu tout le résultat désiré. Mais je crois que les demandes répétées de la législature et du public de tenir une enquête sur les sujets énoncés nécessitent de la part du gouvernement une action décisive et son consentement à ces enquêtes. Si celles-ci n'ont pas élucidé toutes les questions, elles sont cependant de nature à produire de l'effet sur l'opinion publique, qui avait été si violemment agitée par toutes sortes d'accusations. Les sommes dépensées, quand bien même elles seraient élevées, pour dissiper les

doutes de l'opinion du peuple, ne le sont pas en pure perte.

Pour revenir au sujet qui nous occupe, je dois dire que les remarques de l'honorable représentant de St-Labroy sur le choix d'un commissaire sont tout à fait fautes pour le gouvernement. Je l'avoue, en toute sincérité, le gouvernement a mis dans ce choix toute la prudence et la bonne volonté possibles, afin de donner satisfaction au public. Par cette enquête, le gouvernement veut rendre justice à ceux qui sont accusés, leur donner l'occasion de prouver leur innocence, s'ils sont innocents. Jamais, depuis des années on avait vu l'eau si haute.

Le bris-glace du gouvernement n'ont pu résister, ils furent mis en pièces.

Le pont Viau a subi des dommages considérables.

On craint que le pont Masson, à Terrebonne, ne puisse résister à la débâcle. L'eau n'est qu'à 18 pouces du tablier et la glace s'amoncèle et menace de tout rompre.

Hier matin, les glaces renfermées dans le bassin entre Laprairie et l'île des Saurs se sont amoncées à une hauteur énorme, près des piliers du pont Victoria. La glace a envahi la voie ferrée du Grand Tronc sur la cote du pont, à la pointe Saint-Charles.

Près de la gare intermédiaire, à proximité du pont Victoria, l'eau passe par dessus le chemin public avec beaucoup de force et à une profondeur d'environ un pied.

La route de Saint-Lambert à Laprairie est inondée jusqu'à environ trois quarts de mille du pont. Le premier étage des maisons est submergé et les habitants sont obligés de se loger dans leurs mansardes.

Le gouvernement n'a pas été spécifié aucune des accusations qui ont été formulées, en si grand nombre, dans la presse, dans la législature et dans le public. Si le gouvernement est attiré l'attention sur cette ou telle accusation, aussitôt celui qui aime à tout critiquer et à voir en blanc ce qui est en noir, aurait dit : Voyez-vous, le gouvernement s'efforce de détourner l'attention du commissaire de certaines accusations, c'est dans le but de laisser dans l'ombre d'autres points qui auraient besoin d'être éclaircis ! Voilà pourquoi le gouvernement a cru devoir laisser la plus grande latitude possible au commissaire et ne pas spécifier les accusations qui doivent faire le sujet de cette enquête. Les pouvoirs données au commissaire sont généraux et de nature à embrasser toutes les accusations. Le gouvernement est convaincu qu'en agissant ainsi, il a fourni au commissaire tous les moyens, toutes les facilités et tous les pouvoirs de fait et l'enquête la plus minutieuse et la plus satisfaisante.

Je suis persuadé que cette chambre ne s'opposera pas à cette mesure, car il est de l'intérêt du parlement, des personnes accusées et du public de connaître toute la vérité. Il faut en finir une bonne fois avec cette question du chemin de fer du Nord. Il faut qu'on sache que les accusations sont fondées ou non fondées, et rendre justice à ceux qui pourraient être accusés à tort.

Le projet de loi est voté en deuxième lecture.

L'honorable M. ARCHAMBEAULT propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé : « Acte faisant passer la compagnie des moulins à coton de V. Hudson, Hochelega, et la compagnie de filature Sainte-Anne, Hochelega, sous le nom de la compagnie de filature de coton d'Hochelega ».

Il n'est pas nécessaire de donner de longues explications sur ce projet de loi. Ce sont deux compagnies de filature de coton qui veulent se fusionner : celle de Hudson et celle de Sainte-Anne.

Les capitaux-actions de la compagnie fusionnée sera de deux millions de piastres, et réparti au nombre de quatre actions par actionnaire dans la proportion d'une action pour chaque action possédée dans la capital-actions de la compagnie des moulins à coton de V. Hudson, Hochelega, et d'une action pour deux actions possédées dans la capital-actions de la compagnie de filature Sainte-Anne, Hochelega.

La nouvelle compagnie prendra le nom de la compagnie de filature de coton d'Hochelega. La proposition est adoptée.

L'honorable M. CHAMPAGNE propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé : Acte constituant en corporation la compagnie des abattoirs de Montréal.

L'honorable représentant des Mille Isles explique la nature du projet de loi à peu près en ces termes : L'objet que les membres de cette compagnie ont en vue se trouve expliqué dans le préambule. Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes émises conformément aux dispositions de l'acte concernant les compagnies de bouchers, de marchands de graisse, de suif, etc. Cette compagnie demande aujourd'hui des pouvoirs plus étendus et ces nouveaux pouvoirs sont mentionnés dans la deuxième clause. Les capital-actions est de cinquante mille piastres.

Cette association demande l'autorisation d'acquérir des propriétés immobilières qu'elle jugera nécessaires pour les fins de son exploitation. Les propriétés immobilières qu'elle se propose d'acquérir sont les abattoirs construits à l'est et à l'ouest de Montréal. Un nouveau projet de loi amendement la charte de la ville de Montréal sera soumis prochainement à cette chambre, les deux projets de loi ne sont pas identiques, mais ils se complètent pour ainsi dire l'un l'autre. Je ne crois pas que le projet actuel soulève aucune objection ; c'est tout simplement une compagnie ordinaire à fonds social qui demande un acte d'incorporation.

La proposition est adoptée.

Sur proposition de l'honorable M. Gingras, le projet de loi intitulé :

« Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlesvoix, » est voté en deuxième délibération.

La Chambre s'ajourne à lundi.

LES INONDATIONS A MONTREAL.

Vendredi, après midi, la débâcle s'est opérée d'une manière complète, sur la Rivière-des-Prairies, mais non sans causer des dommages considérables. Jamais, depuis des années on avait vu l'eau si haute.

Le pont Viau a subi des dommages considérables.

On craint que le pont Masson, à Terrebonne, ne puisse résister à la débâcle. L'eau n'est qu'à 18 pouces du tablier et la glace s'amoncèle et menace de tout rompre.

Hier matin, les glaces renfermées dans le bassin entre Laprairie et l'île des Saurs se sont amoncées à une hauteur énorme, près des piliers du pont Victoria. La glace a envahi la voie ferrée du Grand Tronc sur la cote du pont, à la pointe Saint-Charles.

Près de la gare intermédiaire, à proximité du pont Victoria, l'eau passe par dessus le chemin public avec beaucoup de force et à une profondeur d'environ un pied.

La route de Saint-Lambert à Laprairie est inondée jusqu'à environ trois quarts de mille du pont. Le premier étage des maisons est submergé et les habitants sont obligés de se loger dans leurs mansardes.

Le gouvernement n'a pas été spécifié aucune des accusations qui ont été formulées, en si grand nombre, dans la presse, dans la législature et dans le public. Si le gouvernement est attiré l'attention sur cette ou telle accusation, aussitôt celui qui aime à tout critiquer et à voir en blanc ce qui est en noir, aurait dit : Voyez-vous, le gouvernement s'efforce de détourner l'attention du commissaire de certaines accusations, c'est dans le but de laisser dans l'ombre d'autres points qui auraient besoin d'être éclaircis ! Voilà pourquoi le gouvernement a cru devoir laisser la plus grande latitude possible au commissaire et ne pas spécifier les accusations qui doivent faire le sujet de cette enquête. Les pouvoirs données au commissaire sont généraux et de nature à embrasser toutes les accusations. Le gouvernement est convaincu qu'en agissant ainsi, il a fourni au commissaire tous les moyens, toutes les facilités et tous les pouvoirs de fait et l'enquête la plus minutieuse et la plus satisfaisante.

Je suis persuadé que cette chambre ne s'opposera pas à cette mesure, car il est de l'intérêt du parlement, des personnes accusées et du public de connaître toute la vérité. Il faut en finir une bonne fois avec cette question du chemin de fer du Nord. Il faut qu'on sache que les accusations sont fondées ou non fondées, et rendre justice à ceux qui pourraient être accusés à tort.

Le projet de loi est voté en deuxième lecture.

L'honorable M. ARCHAMBEAULT propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé : « Acte faisant passer la compagnie des moulins à coton de V. Hudson, Hochelega, et la compagnie de filature Sainte-Anne, Hochelega, sous le nom de la compagnie de filature de coton d'Hochelega ».

Il n'est pas nécessaire de donner de longues explications sur ce projet de loi. Ce sont deux compagnies de filature de coton qui veulent se fusionner : celle de Hudson et celle de Sainte-Anne.

Les capitaux-actions de la compagnie fusionnée sera de deux millions de piastres, et réparti au nombre de quatre actions par actionnaire dans la proportion d'une action pour chaque action possédée dans la capital-actions de la compagnie des moulins à coton de V. Hudson, Hochelega, et d'une action pour deux actions possédées dans la capital-actions de la compagnie de filature Sainte-Anne, Hochelega.

La nouvelle compagnie prendra le nom de la compagnie de filature de coton d'Hochelega. La proposition est adoptée.

L'honorable M. CHAMPAGNE propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé : Acte constituant en corporation la compagnie des abattoirs de Montréal.

L'honorable représentant des Mille Isles explique la nature du projet de loi à peu près en ces termes : L'objet que les membres de cette compagnie ont en vue se trouve expliqué dans le préambule. Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes émises conformément aux dispositions de l'acte concernant les compagnies de bouchers, de marchands de graisse, de suif, etc. Cette compagnie demande aujourd'hui des pouvoirs plus étendus et ces nouveaux pouvoirs sont mentionnés dans la deuxième clause. Les capital-actions est de cinquante mille piastres.

Cette association demande l'autorisation d'acquérir des propriétés immobilières qu'elle jugera nécessaires pour les fins de son exploitation. Les propriétés immobilières qu'elle se propose d'acquérir sont les abattoirs construits à l'est et à l'ouest de Montréal. Un nouveau projet de loi amendement la charte de la ville de Montréal sera soumis prochainement à cette chambre, les deux projets de loi ne sont pas identiques, mais ils se complètent pour ainsi dire l'un l'autre. Je ne crois pas que le projet actuel soulève aucune objection ; c'est tout simplement une compagnie ordinaire à fonds social qui demande un acte d'incorporation.

La proposition est adoptée.

Saint-Lin, 25 avril.

L'inondation causée par la débâcle a eu des effets terribles. L'eau descend des montagnes du nord avec une violence inouïe. La population est dans la dévotion. Le moulin de M. Ethier est emporté ; le pont du chemin de fer des Laurentides, sur la rivière d'Achigan, est emporté, ainsi que le pont des voitures du village. Il y a plusieurs effondrements dont on ne peut calculer l'étendue, mais il est certain que les dommages déjà causés sont au moins de \$50,000. Les communications sont interrompues entre les deux rives.

L'eau monte toujours.

Saint-Roch de l'Achigan, 25 avril.

Tous les ponts sur la rivière d'Achigan, depuis Saint-Lin et Saint-Paul, ont été emportés. Une pièce de bois, emportée par le courant, est entrée dans une maison en défonçant une fenêtre et a tué un enfant dans un berceau.

On nous écrit de la rive nord que depuis Saint-Barthélemi jusqu'aux Trois-Rivières l'inondation a été cause de plusieurs désastres. La voie ferrée est inondée sur presque tout son parcours. Des granges ont été emportées et l'on va même jusqu'à dire que dans certains cas il y a eu pertes de vie. C'est au moins la rumeur qui circulait, samedi, après l'arrivée du train de Montréal.

LA DÉBÂCLE A QUÉBEC.

La glace s'est mise en mouvement, samedi soir, mais à la marée montante elle est revenue et est restée fixe toute la journée d'hier. Hier à midi on voyait encore quelques piétons qui traversaient.

La débâcle se fait aussi sur la rivière Saint-Charles.

Par nuit des inondations à la Pointe Saint-Charles, Montréal, le train du Grand-Tronc est venu, samedi matin, par la voie du chemin de fer du Nord.

Les vapeurs Polaris Pilot et Arctic, sont mis à l'abri de la glace à l'Anse des Sauvages.

On compte cinq ponts emportés par la débâcle sur les rivières Etchemin et Chandière. Le pont de Saint-Henri, celui de M. Larochelle à Saint-Anselme, celui de Saint-François et celui de Scott Junction sont détruits.

Les estacades de MM. Breakey, et Hall, sur la Chandière, ont été brisées et une grande quantité de bilots a été emportée par la glace. On voyait hier matin, sur la glace plusieurs individus transformés en débardeurs et faisant une bonne récolte de ce bois perdu.

Le général Middleton, dans son rapport au gouvernement loue la fermeté des volontaires sous le feu. Il dit qu'il a voulu élarger la vie de ses hommes. Il attendra que les insurgés aient épuisé leurs munitions pour les prendre.

Il ne connaît pas la perte de Penne, mais elle doit être forte.

Une dépêche privée du général Middleton portait ces mots : Nous avons eu notre premier engagement avec les insurgés. Nous avons eu l'avantage mais notre perte est sérieuse.

On prétend que les Métis sont allés dans la direction de la traverse de Batoche. Les troupes auront à traverser une région boisée.

On prétend que Riel est devenu fou à la suite des derniers événements et de la perte de son lieutenant Gabriel Dumont que l'on dit avoir été tué par les carabiniers du 90<sup>e</sup> avec 25 de ses partisans.

La maladie force le major Dugas à revenir à Montréal.

Une dépêche transmise à midi mande que les rebelles comptent 500 Métis et autant d'Indiens et que c'est à Batoche qu'ils feront leur dernière résistance.

La nouvelle de la mort de Dumont est contredite.

LE NORD-OUEST

Résumé des dépêches.

Voici de nouveaux détails sur la bataille de nouveau :

Traverse de Clark, 25 avril. A quatre heures de l'après-midi, les grenadiers royaux arrivèrent de la rive Est en bon ordre et ouvrirent immédiatement le feu sur l'un des ravins. Il y avait trois ravins en ligne droite bien boisés et couverts de gros cailloux, derrière lesquels les rebelles se cachaient en passant de temps en temps de l'un à l'autre. La pluie cessa à une heure et demie, mais il y avait un brouillard, ce qui, joint aux nuages de fumée, empêchait les troupes de voir sur qui elles tiraient.

Gabriel Dumont commandait les rebelles et il l'a fait avec une adresse merveilleuse.

Voici la liste complète des tués et des blessés, obtenue à 5.30 hrs. hier après-midi, des capitaines de chaque compagnie.

90<sup>e</sup> bataillon, compagnie A—Soldat Hutchison, tué dès la première décharge.

Soldat Mathews, bras gauche cassé.

Compagnie B—Soldat Wheeler, tué.

Soldat Swain, légèrement blessé.

Soldat Jarvis, deux légères blessures.

Soldat R. H. Dunn, mauvaises blessures à un bras et deux blessures aux mains.

Captaine Watson, tué.

Captaine Gardner, deux légères blessures.

Troupier James Longford, deux légères blessures.

Troupier Parrin, bras cassé.

Troupier King, deux blessures à la jambe.

Troupier Darcy Baker, très gravement blessé à la poitrine.

Troupier Bruce, très sérieusement blessé à la jambe.

Sergent Stewart, légère blessure à une oreille et aux mains.

Le capitaine Wiso, A. D. O., a eu deux chevaux tués sous lui ; il a eu une légère blessure à la cheville.

Le capitaine Doucet, A. D. C. a reçu une blessure au bras au dessous du coude.

Tous les tués ont été frappés à la tête, et la plupart des blessures sérieuses sont aux bras ou à la poitrine. Les rebelles ont emporté leurs morts.

Winnipeg, 25 avril. On a recueilli, ce matin, quelques nouveaux détails sur le combat livré contre Riel près de Batoche. Les insurgés s'étaient postés sur la crête d'un profond ravin d'où ils ont dirigé un feu meurtrier sur la colonne en marche. Lorsque le message est parti la bataille durait encore. Trois maisons avaient été bombardées et les rebelles qui en avaient été délogés s'étaient réfugiés dans le ravin. Les Sauvages alliés des rebelles ont combattu avec vigueur à la manière indienne. On estime à environ 300 le nombre des rebelles qui étaient dans le ravin.

Au départ du message l'artillerie continuait à bombarder les rebelles pour les faire sortir de leurs embuscades. Plusieurs ponts ont été capturés. Les pertes des rebelles n'étaient pas connues. On rapporte que le combat a duré 4 heures. Les volontaires ont perdu 8 tués et 50 blessés.

Deux hommes de la batterie A, ont été tués, Domannally et Cook. Ils étaient, tous deux mariés.

On croit que les insurgés ont enlevé leurs morts bien que 25 aient été tués. On a fait douze prisonniers.

M. Ernest Chambers, le correspondant spécial de Star a eu son cheval tué sous lui.

Les troupes se sont retirées du champ de bataille pour camper et sont restées sous les armes.

On attend à une autre attaque. Le général va concentrer ses forces à l'est et combattra les insurgés sur leur propre terrain. Les troupes n'ont été qu'arrêtées dans leur marche et non battues.

Outaouais, 25 avril. Le général Middleton, dans son rapport au gouvernement loue la fermeté des volontaires sous le feu. Il dit qu'il a voulu élarger la vie de ses hommes. Il attendra que les insurgés aient épuisé leurs munitions pour les prendre.

Il ne connaît pas la perte de Penne, mais elle doit être forte.

Une dépêche privée du général Middleton portait ces mots : Nous avons eu notre premier engagement avec les insurgés. Nous avons eu l'avantage mais notre perte est sérieuse.

On prétend que les Métis sont allés dans la direction de la traverse de Batoche. Les troupes auront à traverser une région boisée.

On prétend que Riel est devenu fou à la suite des derniers événements et de la perte de son lieutenant Gabriel Dumont que l'on dit avoir été tué par les carabiniers du 90<sup>e</sup> avec 25 de ses partisans.

La maladie force le major Dugas à revenir à Montréal.

Une dépêche transmise à midi mande que les rebelles comptent 500 Métis et autant d'Indiens et que c'est à Batoche qu'ils feront leur dernière résistance.

La nouvelle de la mort de Dumont est contredite.

AVIS.

Le Journal de Québec EST EN VENTE OUBLIÉ

M. BELAND, 254, rue et Ambroise Saint-Jean.

On entretient quelque appréhension au sujet du vapeur Northbrook qui descend la rivière avec des provisions.

BULLETIN TRANSATLANTIQUE

LE PRINCE DE GALLES A ROME.

La Gazette, de Rome, annonce que le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur anglais ont réglé toutes les questions se rattachant aux opérations militaires, et à l'action politique de l'Italie dans la Rougée et l'Égypte ; il a été convenu que le prince et la princesse de Galles visiteront Rome dans le cours de trois mois de mai.

PÉREGRINATIONS EN CHINE.

Le vice-roi des provinces de Yunnan et Kirehchang a publié un décret ordonnant la destruction de tous les couvents catholiques et la mort de tous les convertis et étrangers catholiques. Plusieurs couvents ont été rasés et plusieurs centaines de convertis et étrangers ont été massacrés.

UN PONT EN CHINE.

L'immense pont en pierre construit par des ingénieurs chinois sur un bras de la mer de Chine, à Legao, est terminé. Ce pont a 5 milles de longueur et a 300 arches, chacune ayant 70 pieds de longueur.

LE PAPE ET LE CLERGÉ EN IRLANDE.

On dit que le Pape va signer, aux évêques irlandais réunis en ce moment à Rome l'attitude du clergé irlandais à l'égard du prince et de la princesse de Galles pendant leur visite à Dublin.

On assure que Sa Sainteté va publier une lettre pastorale au sujet des devoirs du clergé catholique envers le gouvernement sous lequel il vit.

NOUVELLES DIVERSES

L'honorable J. J. Ross, premier ministre, a donné un dîner, samedi, au club de la garnison, à des membres des deux chambres.

Des ministres et plusieurs membres de la législature ont fait une excursion, samedi, sur le chemin de fer du lac Saint-Jean, jusqu'à Saint-Raymond.

Son Honneur le juge Fournier est retourné à Outaouais, samedi.

A une réunion des électeurs municipaux du